



TECHNICIEN SUPERIEUR SYSTEMES ET RÉSEAUX

TITRE PROFESSIONNEL NIVEAU 5
RNCP37682

CCODE(S) NSF :

- 326P : INFORMATIQUE, TRAITEMENT DE L'INFORMATION (ORGANISATION, GESTION)
- 326R : ASSISTANCE INFORMATIQUE, MAINTENANCE DE LOGICIELS ET RÉSEAUX
- 326U : EXPLOITATION INFORMATIQUE

FORMACODE(S) :

- 24231 : RÉSEAU INFORMATIQUE
- 31008 : SYSTÈME INFORMATION

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Dans le respect des procédures et des consignes, le technicien supérieur systèmes et réseaux participe à la mise en service et au maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure informatique. Il intervient sur les systèmes et les réseaux, sur les éléments matériels et logiciels qui composent l'infrastructure, afin d'offrir aux utilisateurs et aux clients le niveau de service attendu par l'entreprise. Il adopte systématiquement une démarche structurée de résolution de problème. Il met en place une veille informatique afin de se tenir au courant des évolutions techniques et d'actualiser ses compétences en continu.

Le technicien systèmes et réseaux assure le support aux utilisateurs. Il reçoit les demandes, il peut être amené à questionner directement l'utilisateur, en prenant en compte d'éventuelles situations de handicap. Il reformule sa demande pour comprendre et analyser le problème et pour trouver une solution. Il transmet aux utilisateurs des consignes orales ou écrites et les sensibilise aux règles de sécurité, dans un langage adapté à leur niveau de compréhension.

Le technicien assure l'exploitation quotidienne des serveurs et du réseau IP : il suit les journaux d'événements et les mises à jour, il surveille les indicateurs d'utilisation. Il effectue les modifications courantes concernant les comptes utilisateurs, les droits et les autorisations selon les prescriptions des administrateurs système.

A partir du signalement d'un dysfonctionnement, le technicien analyse le problème et utilise les outils à sa disposition ou contacte le support technique des fournisseurs afin qu'ils réalisent les actions nécessaires pour rétablir le niveau de service. Il exploite les solutions de virtualisation, d'accès distants et de sécurisation, conformément aux contrats de service et à la charte de sécurité de l'entreprise. Le technicien systèmes et réseaux exploite et maintient des serveurs dans une infrastructure virtualisée. Il exploite et maintient les applications communes de l'entreprise, notamment la messagerie et les applications bureautiques en ligne. Le technicien systèmes et réseaux participe à la mise en œuvre et exploite des solutions d'interconnexion des sites distants de l'entreprise et de sécurisation des accès à internet. Il configure, surveille et sécurise les accès distants des utilisateurs nomades.

Il communique en anglais, au niveau B1 (utilisateur indépendant) du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) pour l'expression et la compréhension écrite, et au niveau A2 (utilisateur élémentaire) pour l'expression et la compréhension orale.

Le technicien intervient sur les différents éléments de l'infrastructure, locale (on premise) ou distante (Cloud public ou privé) : serveurs physiques et virtuels, applications communes (bureautique et messagerie) souvent en ligne, réseau local et connexions aux réseaux distants.

Le technicien travaille dans le respect des procédures et des consignes, seul ou en équipe, sous la responsabilité d'un responsable technique ou d'un administrateur d'infrastructure. Il est en contact avec les utilisateurs, le responsable technique ou le superviseur du centre de services, les administrateurs de l'infrastructure informatique, les fournisseurs et les sous-traitants.

L'activité s'exerce au sein d'une entreprise de services numériques (ESN) en infogérance sur site ou hors site, ou de la direction des systèmes d'information (DSI) d'une entreprise.

Des astreintes, le travail en horaires décalés ou les jours non ouvrés sont possibles.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur l'environnement Windows, l'installation / mise à jour de logiciels et maintenance informatique ainsi que des notions en réseaux.

L'entrée en formation est soumise à un entretien avec un conseiller formation visant à démontrer la cohérence du projet professionnel en adéquation avec la formation visée,

ACCÉSSIBILITÉ

Après un parcours sous statut étudiant	Formation continue	Apprentissage	Contrat de pro	VAE	Demande individuelle
✗	✓	✓	✓	✓	✗

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (CCP)

1. Exploiter les éléments de l'infrastructure et assurer le support aux utilisateurs

- Assurer le support utilisateur en centre de services
- Exploiter des serveurs Windows et un domaine ActiveDirectory
- Exploiter des serveurs Linux
- Exploiter un réseau IP

2. Maintenir l'infrastructure et contribuer à son évolution et à sa sécurisation

- Maintenir des serveurs dans une infrastructure virtualisée
- Automatiser des tâches à l'aide de scripts
- Maintenir et sécuriser les accès à internet et les interconnexions des réseaux
- Mettre en place, assurer et tester les sauvegardes et les restaurations des éléments de l'infrastructure
- Exploiter et maintenir les services de déploiement des postes de travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. La mise en situation professionnelle se déroule en deux phases : 02 h 30 min

1.1. Le candidat effectue des manipulations sur des machines virtuelles de serveurs. Le candidat dispose de consignes pour tracer ses interventions.

Cette phase est effectuée sous surveillance, sans la présence du jury et dure 1 heure et 30 minutes.

1.2. Le candidat prend connaissance des informations sur l'infrastructure, hors présence du jury, pendant 15 minutes ; puis, en présence du jury, il résout un incident et répond à différentes demandes que lui présente le jury. Le jury joue le rôle de l'utilisateur ou du responsable et observe le candidat durant sa prestation, pendant 45 minutes.

2. **Entretien technique : 00 h 45 min** : Le jury s'appuie sur le document traçant les interventions de la première phase de la mise en situation professionnelle, sur les résultats du questionnaire professionnel et sur le guide de l'entretien technique.

3. **Questionnaire professionnel : 02 h 00 min** : Le candidat répond à des questions ouvertes

Une question au moins porte sur la compréhension d'une documentation ou d'une question écrite technique en anglais.

4. **Entretien final : 00 h 20 min** : Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

MODALITÉS D'ACQUISITION DE LA CERTIFICATION PAR CAPITALISATION DES BLOCS DE COMPÉTENCES ET/OU PAR CORRESPONDANCE

Le titre professionnel est composé de deux blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées. Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés. Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

DÉBOUCHÉS

Secteurs d'activités :

- Entreprise de services numériques (ESN)
- DSI des entreprises
- Collectivités territoriales
- PME
- Structures hospitalières

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Technicien systèmes et réseau
- Technicien support
- Technicien d'exploitation
- Technicien informatique

Code(s) ROME :

- I1401 - Maintenance informatique et bureautique
- M1810 - Production et exploitation de systèmes d'information

POUR ALLER PLUS LOIN...

ANCIENNES VERSIONS DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE RECONNUES EN CORRESPONDANCE PARTIELLE

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP37682BC01 - Exploiter les éléments de l'infrastructure et assurer le support aux utilisateurs	RNCP31115 - Technicien supérieur systèmes et réseaux	RNCP31115BC01 - Assister les utilisateurs en centre de services : ET RNCP31115BC02 - Maintenir, exploiter et sécuriser une infrastructure centralisée :
RNCP37682BC02 - Maintenir l'infrastructure et contribuer à son évolution et à sa sécurisation	RNCP31115 - Technicien supérieur systèmes et réseaux	RNCP31115BC03 - Maintenir et exploiter une infrastructure distribuée et contribuer à sa sécurisation :

RÉFÉRENCE AU(X) TEXTE(S) RÉGLEMENTAIRE(S) INSTAURANT LA CERTIFICATION :

Date BO/JO :30/12/2015

Décret n°2016-954 du 11 juillet 2016 relatif au titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi

Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation

Date JO/BO : 30/07/2020

Arrêté du 26 avril 2023 relatif au titre professionnel de technicien supérieur systèmes et réseaux